

Montréal, le 12 novembre 2012

Monsieur Nicolas Marceau  
Ministre des Finances et de l'Économie  
12, rue St-Louis, 1<sup>er</sup> étage  
Québec (Québec) G1R 5L3

Télécopieur : 418 643-6270  
Courriel : [ministre@finances.gouv.qc.ca](mailto:ministre@finances.gouv.qc.ca)

## **Objet : Prochain budget**

---

Monsieur le Ministre,

En prévision du budget qui sera déposé le 20 novembre prochain, nous aimerions soumettre à votre attention certains sujets particulièrement prioritaires pour nous. L'omission de tout autre sujet ne signifie pas que nous ne les considérons pas importants : simplement, le court délai imparti oblige à certains choix.

Vous trouverez donc en annexe des documents de réflexion qui vous permettront de mieux saisir nos positions sur les sujets suivants:

### **Abolir immédiatement la hausse de tarif du bloc patrimonial d'électricité<sup>1</sup>**

Le budget attendu le 20 novembre aura une durée de vie de 15 mois, ce qui signifie qu'il est primordial d'annoncer dès maintenant l'abolition de la hausse de tarif du bloc patrimonial d'électricité, prévue pour janvier 2014. Vous l'avez promis pendant la campagne électorale et répété encore dernièrement, il est maintenant temps de passer aux actes. La lettre que nous avons mise en annexe exprime très clairement les raisons pour lesquelles cette hausse est une très mauvaise idée pour les ménages à faible et moyen revenus. Une hausse arbitraire de 1 ¢/kWh du tarif patrimonial équivaut à des hausses de plus de 30 % du tarif patrimonial et de 20 % de la facture d'électricité des Québécois. Il s'agit d'un moyen fortement régressif de renflouer les coffres de l'État. Bon nombre de ménages parmi les plus pauvres sont locataires, dans des logements mal isolés et difficiles à chauffer, qui consomment donc plus d'électricité. D'ailleurs, de très nombreux ménages parmi les plus vulnérables peinent déjà à payer leur facture d'électricité. En effet, les problèmes de recouvrement des comptes d'électricité en souffrance ont explosé ces dernières années. Le total des factures en retard se chiffre actuellement à environ 1 G\$. En 2011, Hydro a dû procéder à 50 649 interruptions de service pour des comptes résidentiels en souffrance, soit près du double de la moyenne des dernières années.

---

<sup>1</sup> **Annexe 1** : lettre CACQ-UC L'enjeu des tarifs d'électricité, juillet 2012

*La force d'un réseau*

#### **Nos membres associatifs**

ACEF ABITIBI-TÉMISCAMINGUE  
ACEF AMIANTE – BEAUCE – ETCHEMINS  
ACEF DE L'EST DE MONTRÉAL

ACEF DE L'ÎLE-JÉSUS  
ACEF DE LANAUDIÈRE  
ACEF DU NORD DE MONTRÉAL  
ACEF ESTRIE

ACEF GRAND-PORTAGE  
ACEF MONTRÉGIE-EST  
ACEF RIVE-SUD DE QUÉBEC  
ACQC

6226, rue Saint-Hubert, Montréal (Québec) Canada H2S 2M2

T : 514 521 6820 | Sans frais : 1 888 521 6820 | F : 514 521 0736

[info@uniondesconsommateurs.ca](mailto:info@uniondesconsommateurs.ca) | [www.uniondesconsommateurs.ca](http://www.uniondesconsommateurs.ca)

## **Non à la taxe santé<sup>2</sup>**

Au printemps dernier, dans un sondage, 70 % des Québécois se sont dits d'accord pour abolir la taxe santé et la remplacer par une hausse des impôts pour les 130 000 \$ et plus. Pourquoi ce recul quant à l'abolition promise et annoncée? Cela reste pourtant la seule option. En effet, notre fiscalité n'a pas besoin d'être complexifiée par des taxes semi-progressives allant à des fonds dédiés. Pourquoi ne pas aller récupérer les mêmes montants par des hausses d'impôts? L'impôt sur le revenu demeure la seule façon véritablement progressive de financer nos services publics.

## **Aller chercher l'argent où il est<sup>3</sup>**

De l'argent, il y en a, sans besoin d'imposer de taxe santé ou de hausses de tarifs d'électricité. Cela fait déjà plusieurs années que nous proposons diverses solutions fiscales pour renflouer les coffres de l'Etat SANS recourir à la privatisation NI à la tarification. Ces solutions permettraient d'aller chercher des milliards de dollars. Par exemple : rétablir la taxe sur le capital des entreprises financières ou abolir la règle de 15 ans pour les brevets pharmaceutiques. Des solutions réalistes, concrètes, à portée de volonté politique. Serez-vous le gouvernement qui les mettra en œuvre?

## **Pour un régime entièrement public d'assurance médicaments<sup>4</sup>**

Parmi les solutions fiscales mentionnées plus haut, l'on mentionne l'importance de mieux contrôler le coût des médicaments au Québec. Nous menons depuis 2009 une campagne afin que cela passe par l'adoption d'un régime entièrement public d'assurance médicaments. Le régime hybride actuel cause de graves problèmes d'équité, que nous avons détaillés dans un mémoire publié en 2009 (disponible sur notre site web). Mais il empêche aussi de contrôler efficacement la hausse vertigineuse des prix et des dépenses en médicaments au Québec. Il n'est pas normal que nous payions ici 38 % de plus que la moyenne des pays de l'OCDE pour remplir nos ordonnances. Il n'est pas non plus normal qu'un patient assuré par un régime privé d'assurance médicaments paie jusqu'à 80 % plus cher pour son médicament qu'un autre patient assuré par la RAMQ. La hausse a été freinée dans les deux dernières années grâce à des mesures concernant les médicaments génériques mais beaucoup plus peut et doit être fait dans ce domaine. Un régime entièrement public d'assurance médicaments, c'est l'équité pour tous et des économies de 1 à 3 milliards \$ !

## **Pour un Québec électrisé<sup>5</sup>**

Alors qu'Hydro-Québec dispose d'importants surplus d'électricité, jusqu'à au moins 2020, il nous apparaît opportun de réfléchir très rapidement à leur utilisation optimale afin que ce ne soit pas les consommateurs qui doivent en payer les frais dans leurs factures d'électricité. Votre collègue aux Ressources naturelles déclarait récemment : « Le Québec est à la croisée des chemins. Il

---

<sup>2</sup> **Annexe 2** : lettre : Pour l'abolition de la taxe santé

<sup>3</sup> **Annexe 3** : le tableau des alternatives fiscales de la Coalition opposée à la tarification et à la privatisation des services publics

<sup>4</sup> **Annexe 4** : Article de notre analyste santé, Elisabeth Gibeau : L'évolution des dépenses en médicaments au Québec : sous contrôle, à quelles conditions?

<sup>5</sup> **Annexe 5** : document de l'Union des consommateurs Pour un Québec électrisé

nous faut élaborer une toute nouvelle politique économique. C'est tout un exercice!», nous déclare-t-elle d'entrée de jeu. La donnée de base, incontournable, c'est le déficit de la balance commerciale du Québec qui se chiffre à environ 24 milliards \$, dont 13 milliards \$ pour les importations de pétrole. « C'est énorme ! de commenter Martine Ouellet. Il nous faut absolument le réduire » (...) Hydro-Québec doit redevenir le vaisseau amiral de l'économie du Québec. Il doit être l'instrument de sa diversification et de sa transformation. (...) Le cœur du projet énergétique-économique est l'électrification du transport collectif et individuel. « Nous produisons des autobus, des camions, des wagons, des moteurs électriques, des batteries, des composantes de batteries. Nous avons le début d'un secteur en émergence. Il faut le structurer. C'est le secteur de l'avenir », déclare-t-elle (...). Nous abondons dans le même sens et proposons de mettre en place rapidement un plan ambitieux d'électrification des transports individuels et collectifs; un véritable projet de société porteur, tourné vers l'avenir et aux multiples retombées fiscales.

### **Pour un meilleur financement de la défense collective des droits<sup>6</sup>**

Les profits des casinos à eux seuls ne suffisent plus à fournir les sommes nécessaires pour respecter les engagements pris par le gouvernement du Québec envers les organismes financés par le Fonds d'aide à l'action communautaire autonome. Ce problème exige une solution durable qui mette un terme à l'incertitude à laquelle les organismes de défense collective des droits sont confrontés à chaque période de versement de leurs subventions. De plus, nous demandons un premier rehaussement significatif de notre financement de base pour 2013-2014, accompagné d'une proposition étalée d'augmentation pour les années subséquentes en vue de parvenir au seuil de financement reconnu pour l'action communautaire autonome.

Nous vous prions de prendre le temps de lire les documents que nous avons préparés pour vous et mis en annexe.

En vous priant d'agréer l'expression de nos sentiments distingués,



Elisabeth Gibeau  
Analyste, politiques sociales et fiscales  
Analyste, santé  
[EGibeau@uniondesconsommateurs.ca](mailto:EGibeau@uniondesconsommateurs.ca)

---

<sup>6</sup> **Annexe 6** : lettre Financement des organismes de défense collective des droits

### **Annexe 1 - L'enjeu des tarifs d'électricité**

Les associations de défense des droits des consommateurs ont fait parvenir cette lettre conjointe pendant la dernière campagne électorale. Elle brosse un portrait très complet de nos positions sur l'augmentation du tarif du bloc patrimonial d'électricité.



6226 rue Saint-Hubert,  
Montréal (Québec) H2S 2M2

Téléphone : 514 521-6820  
Sans frais : 1 888 521-6820  
Télécopieur : 514 521-0736

C : [info@uniondesconsommateurs.ca](mailto:info@uniondesconsommateurs.ca)  
W : [www.uniondesconsommateurs.ca](http://www.uniondesconsommateurs.ca)



1600, ave De Lorimier, bureau 393  
Montréal (Québec) H2K 3W5

Téléphone : 514 362-8623  
Numéro sans frais : 1 877 962-2227  
Télécopieur : 514 521-7081

C : [info@cacq.ca](mailto:info@cacq.ca)  
W : <http://cacq.ca>

## **Campagne électorale 2012 L'enjeu des tarifs d'électricité**

### **Aux principaux partis politiques du Québec**

Madame,  
Monsieur,

Nous vous interpellons aujourd'hui pour connaître la position de votre parti sur la question de l'augmentation des tarifs d'électricité.

Dans son budget 2010, le gouvernement Charest a annoncé son intention de hausser progressivement, à compter de 2014, le tarif dit «patrimonial» de l'électricité, c'est-à-dire le prix déterminé par le gouvernement pour un bloc d'énergie de 165 TWh. Ce bloc d'énergie correspond à la production du parc hydroélectrique le plus ancien, soit environ l'équivalent de ce que représentait la consommation totale d'électricité du Québec au milieu des années 2000.

Le prix du «bloc patrimonial» a été fixé par voie législative en 2000 à environ 2,8 ¢/kWh. Le gouvernement disait alors vouloir, dans un nouveau contexte de marché concurrentiel de l'électricité, établir et maintenir un juste prix, ici, pour la production générée principalement par les centrales hydroélectriques existantes. Ces ouvrages plus anciens, dont les coûts de construction, financés par les Québécois, étaient amortis ou en voie de l'être, constituent notre patrimoine collectif, qui découle du «pacte social» qui allait de pair avec la nationalisation de l'électricité et inclut les grands travaux hydroélectriques entrepris dans les années soixante et soixante-dix.

Ainsi, le tarif du bloc patrimonial a beau, aujourd'hui, être présenté comme étant très avantageux pour les abonnés d'Hydro, il demeure bien au-dessus des coûts de production réels du parc des «barrages patrimoniaux», qui sont de moins de 2 ¢/kWh. Ce n'est pas pour rien qu'Hydro-Québec, année après année depuis 2000, affiche des rendements spectaculaires et accroît les dividendes versés à son actionnaire, le gouvernement du Québec (près de 2 G\$ en 2011).

Une hausse arbitraire de 1 ¢/kWh du tarif patrimonial, telle que proposée par le gouvernement du Québec, équivaut à des hausses de plus de 30 % du tarif patrimonial et de 20 % de la

facture d'électricité des Québécois. Elle permettrait à Hydro d'accroître ses bénéfices d'environ 1,65 G\$, dont plus d'un milliard proviendra du secteur résidentiel. Elle s'ajouterait aux prochaines hausses qui pourraient être accordées par la Régie de l'énergie dans le cadre de la réglementation sur les tarifs d'électricité<sup>1</sup>.

### **Taxer l'électricité**

Nous l'avons dit, Hydro-Québec, avec le tarif patrimonial fixé à environ 2,8 ¢/kWh, a vu ses profits s'accroître à un point tel que la société d'État ferait pâlir d'envie tout distributeur d'électricité en Amérique du nord.

Ainsi, grâce à Hydro-Québec, le gouvernement du Québec a empoché, en 2011, 1 968 M\$ en dividendes, 623 M\$ en redevances hydrauliques et 274 M\$ en taxes.

Sur quelle base établir le juste prix de l'électricité? En d'autres mots, où tracer la ligne entre la tarification sur le principe de l'utilisateur-payeur et la taxation déguisée? Étant donné le coût de production moyen du bloc patrimonial sous les 2 ¢/kWh, fixer le tarif patrimonial à près de 4 ¢ n'équivaut-il pas à imposer une taxe de 100 %?

Rappelons, pour apprécier cette question, que le Québec est le seul endroit nordique au monde où près de 80 % des habitations sont principalement chauffées à l'électricité. Pendant plusieurs années, les autorités ont même encouragé les Québécois à choisir cette source d'énergie pour le chauffage. Cela faisait partie du «pacte social» proposé aux «Hydroquébécois».

Ainsi, au Québec, plus qu'ailleurs à cause du froid, l'électricité est un service essentiel.

Il semble d'autant moins admissible de vouloir hausser arbitrairement les tarifs d'électricité dans un tel contexte qu'il s'agit d'un moyen fortement régressif de renflouer les coffres de l'État<sup>2</sup>. Bon nombre de ménages parmi les plus pauvres sont locataires, dans des logements mal isolés et difficiles à chauffer, qui consomment donc plus d'électricité.

D'ailleurs, de très nombreux ménages parmi les plus vulnérables peinent déjà à payer leur facture d'électricité<sup>3</sup>. En effet, les problèmes de recouvrement des comptes d'électricité en souffrance ont explosé ces dernières années. Le total des factures en retard se chiffre actuellement à environ 1 G\$. En 2011, Hydro a dû procéder à 50 649 interruptions de service pour des comptes résidentiels en souffrance, soit près du double de la moyenne des dernières années.

### **L'argument du gaspillage**

Dans l'ensemble, pour le secteur résidentiel, la demande d'électricité est très peu élastique, c'est-à-dire qu'elle réagit peu aux variations de prix. Face aux hausses de tarif, les ménages plus pauvres ou de la classe moyenne ne peuvent réduire que de façon marginale leur consommation. Les possibles changements de comportements et le peu de mesures d'efficacité énergétique qui sont à leur portée n'auront que des effets négligeables sur leur

---

<sup>1</sup> Hydro-Québec Distribution vient de déposer à la Régie de l'énergie une demande de hausse tarifaire de 2,9 % pour 2013.

<sup>2</sup> Au Québec, les ménages composant le premier décile de revenu allouent environ 8,75 % de leur budget à la dépense d'électricité, contre 1,21 % pour ceux du décile le plus riche.

<sup>3</sup> Dossier R-3776-2011- DEMANDE RELATIVE À L'ÉTABLISSEMENT DES TARIFS D'ÉLECTRICITÉ POUR L'ANNÉE TARIFAIRE 2012-2013 Rapport d'analyse de l'Union des consommateurs (UC) (Extraits concernant le recouvrement)

[http://uniondesconsommateurs.ca/docu/energie/UC3776\\_111114RapportJFBlain.pdf](http://uniondesconsommateurs.ca/docu/energie/UC3776_111114RapportJFBlain.pdf)

consommation d'électricité, parce que la majeure partie de cette consommation est liée à des besoins de base.

De leur côté, les ménages plus fortunés ont peu d'intérêt à réduire leur consommation, puisque l'électricité constitue une dépense négligeable dans l'ensemble de leur budget.

Ainsi, il est faux de prétendre que les bas tarifs d'électricité favorisent le gaspillage d'énergie et constituent une forme de subvention aux ménages les plus riches. Une hausse marquée des tarifs de l'électricité piégerait la majorité des ménages, ne laissant qu'aux plus riches la capacité de réduire leur consommation (géothermie, rénovations majeures, appareils de haute performance, etc.).

Si l'on cherche des moyens de réduire la consommation d'électricité, des programmes ciblés d'efficacité énergétique (EÉ) et une réglementation plus serrée constituent de bien meilleures façons de le faire que des hausses tarifaires inéquitables. Par exemple, il est inconcevable que les normes d'EÉ qui s'appliquent encore aujourd'hui aux constructions résidentielles neuves datent de 1984.

### **Le mythe du Klondike des exportations**

Les tenants de la hausse prétendent que toute l'électricité que nous ne consommons pas pourra être exportée à gros prix. Or, Hydro-Québec Distribution est aux prises avec des surplus d'approvisionnement colossaux<sup>4</sup>, à tel point qu'elle a payé depuis 2008 plus de 900 M\$ en pénalités contractuelles pour défaut de prendre livraison de la production de la centrale au gaz naturel TCE de Bécancour<sup>5</sup>. Elle en est même rendue à diminuer ses efforts d'EÉ<sup>6</sup>.

Aussi, le prix moyen de nos exportations, en baisse à cause d'un contexte de surabondance et du bas prix du gaz naturel, se situe autour de 5 ¢/kWh, sous le prix moyen de l'électricité vendue au Québec, qui est d'environ 7 ¢. Même en retenant l'hypothèse très optimiste d'une reprise économique prochaine et d'une augmentation marquée de la demande d'énergie, il demeure hautement improbable que le prix de l'électricité dans les marchés extérieurs rejoigne le coût marginal de production des nouveaux projets d'Hydro-Québec avant de nombreuses années, notamment en raison des bas prix du gaz naturel.

Ainsi, dans ce contexte de surplus et de baisse marquée de la rentabilité des exportations d'électricité, certains pourraient croire que la hausse arbitraire des tarifs souhaitée par le gouvernement n'est qu'une façon de donner une rentabilité artificielle à des projets de développement inutiles et excessivement coûteux, comme celui de la Romaine, dont les coûts de production tourneront autour de 9 ¢ le kWh.

---

<sup>4</sup> Sur un horizon de dix ans, nous estimons qu'HQD a sur les bras des engagements d'achat postpatrimoniaux qui dépassent de 80 TWh les besoins du Québec. Cette quantité d'énergie en trop devra être revendue à perte par HQD ou faire l'objet d'entente de renonciation assortie de pénalités, comme dans le cas de TCE. Il s'agit de coûts supplémentaires que nous estimons au bas mot à 4G \$.

<sup>5</sup> <http://www.lapresse.ca/le-soleil/affaires/actualite-economique/201206/29/01-4539655-becancour-900-millions-pour-garder-la-centrale-fermee.php> (consulté le 18 juillet 2012)

<sup>6</sup> HQD diminue ses investissements en EÉ de 11 % en 2012 par rapport à 2011, mais augmente de 15M \$ ses achats d'électricité et de combustible à court terme au premier trimestre 2012 pour satisfaire la demande liée à la pointe hivernale. Rapport trimestriel d'Hydro-Québec [premier trimestre 2012], page 4 de 13.

## **Une énergie propre**

Comment expliquer, dans un contexte de lutte aux changements climatiques, cette idée de taxer aussi lourdement notre source d'énergie la plus propre et de pénaliser les utilisateurs captifs? N'est-ce pas cette même énergie qui permet aux Québécois de s'enorgueillir du meilleur bilan d'émission de gaz à effet de serre au Canada?

Augmenter arbitrairement les tarifs de notre hydroélectricité rend cette forme d'énergie moins concurrentielle face aux énergies combustibles. Par exemple, le Québec consomme une quantité très importante de bois pour le chauffage, le plus souvent dans des équipements très polluants. Une hausse arbitraire des tarifs d'électricité augmenterait de façon marquée l'attrait du chauffage au bois et la pollution qui y est associée. Nous sommes loin d'une taxe verte.

## **Iniquité**

Très curieusement, l'approche du gouvernement consisterait à n'appliquer la hausse arbitraire des tarifs d'électricité qu'aux secteurs résidentiel, agricole, institutionnel et commercial, et pas aux grandes industries, ni à celles qui bénéficient de «contrats spéciaux».

Il y a là une iniquité outrageante, d'autant que le citoyen-contribuable paie sa facture d'électricité avec de l'argent net, déjà imposé, tandis que les entreprises, elles, peuvent déduire ces coûts de leur revenu imposable et se faire rembourser les taxes.

Rappelons que des «contrats spéciaux» permettent à certaines industries de bénéficier de tarifs préférentiels, soit un prix inférieur même au tarif patrimonial, ajusté en fonction de la conjoncture économique (par exemple, dans le cas des alumineries, en fonction du prix de l'aluminium sur les cours mondiaux). Bon an mal an, ces tarifs subventionnés représentent un manque à gagner de quelques centaines de millions par an, par rapport au tarif normal des grandes industries (lui-même déjà très bas).

Par ailleurs, la hausse arbitraire des tarifs d'électricité appliquée aux fermes, aux PME et aux institutions sera vraisemblablement refilée aux consommateurs, par le biais d'une hausse du prix des biens et services. Plus globalement, elle plombera toute l'économie québécoise, en diminuant pour nos entreprises l'un de leurs avantages concurrentiels.

## **Conclusion**

En conclusion, la hausse annoncée du prix du bloc patrimonial, qui est présentée comme raisonnable parce qu'elle serait seulement de 1 ¢ par kWh, mais qui concrètement représente une hausse de plus de 20 % de notre facture d'électricité, est injustifiable, que ce soit sur le plan des coûts, de l'équité ou de l'environnement. Elle semble même nuisible au plan économique.

Nous souhaitons vivement que votre parti se prononce sur cet enjeu très sensible pour les Québécois. Qu'est-ce que votre parti nous réserve relativement aux tarifs d'électricité et au traitement de l'énergie patrimoniale? Nous aimerions connaître votre position avant la dernière semaine de la présente campagne électorale, puisque c'est à ce moment que nous entendons rendre publics les résultats de cette démarche.

Merci de votre attention.

## **Union des consommateurs**

**Coalition des associations de consommateurs du Québec**

Août 2012

## **Annexe 2 - Non à la taxe santé**

Nous avons eu tôt fait de vous féliciter lorsque, peu de temps après son élection, votre gouvernement a rempli coup sur coup plusieurs de ses promesses de campagne, dont celle d'abolir la taxe santé. Nous sommes particulièrement déçus de vous avoir vu reculer de la sorte dans ce dernier dossier, sous le faux prétexte d'être un gouvernement minoritaire. La nouvelle mouture de la taxe santé que vous proposez nous paraît compliquer inutilement notre système fiscal actuel, en créant un impôt dédié qui aurait gagné à être plutôt intégré dans les paliers d'imposition actuels, nettement plus progressifs. Il n'est pas trop tard pour corriger le tir et c'est ce que nous vous encourageons vivement à faire, comme nous l'avons signifié dans cette lettre.



Montréal, le 8 novembre 2012

**Madame Pauline Marois**

Première ministre du Québec  
Conseil exécutif  
Édifice Honoré-Mercier  
835, boul. René-Lévesque Est, 3<sup>e</sup> étage  
Québec (Québec) G1A 1B4

Courriel : [pauline.marois@assnat.qc.ca](mailto:pauline.marois@assnat.qc.ca)  
Télécopieur : 418 643-3924 / 514 873-6769

**Objet :** Abolition de la taxe santé :  
Les femmes du Québec vous somment de respecter votre engagement

---

Madame la Première Ministre,

Nous vous écrivons aujourd'hui à titre de Première ministre pour que vous respectiez votre engagement d'abolir complètement la taxe santé. En effet, c'est avec désarroi que nous apprenions le recul du Parti Québécois sur son engagement d'abolir la taxe santé. Parce qu'elle touche les gens auprès de qui nous travaillons, particulièrement des femmes, Union des consommateurs, en solidarité avec les centres de femmes, a lutté dans les dernières années pour l'abolition de cette mesure injuste, régressive et appauvrissante. C'est pourquoi, dès votre annonce de l'abolir, nous étions très heureux et prêts à témoigner notre appui à votre gouvernement à aller de l'avant avec cet engagement.

Nous savons que les centres de femmes ont félicité, avec raison, votre gouvernement sur la place publique et vanté ses capacités d'engagement auprès des mouvements sociaux et des groupes de femmes. Comme gouvernement nouvellement élu, même minoritaire, vous avez la responsabilité d'assurer les suites de vos promesses. D'autant plus que vous n'êtes pas sans savoir que cette taxe porte dangereusement atteinte aux revenus des femmes de classe moyenne qui ont déjà des revenus moins élevés que les hommes.

Il nous semble en effet inadmissible que le Parti Québécois ait d'abord annoncé la réalisation rapide de cette promesse, qui a sans aucun doute contribué à votre élection, pour ensuite se rétracter face aux caprices des chambres de commerce et autres représentant-e-s de la classe privilégiée. Le manque à gagner créé par l'abolition de la taxe santé est en effet facilement finançable via les nombreuses alternatives fiscales mises de l'avant par la Coalition opposée à la tarification et à la privatisation des services publics, vous le savez bien.

Vous gouvernez pour tout un peuple, madame Marois, et le faible pourcentage de gens aisés qui seraient touchés par votre proposition initiale d'ajout d'un palier d'imposition ne doit pas

*La force d'un réseau*

**Nos membres associatifs**

ACEF ABITIBI-TÉMISCAMINGUE  
ACEF AMIANTE – BEAUCE – ETCHEMINS  
ACEF DE L'EST DE MONTRÉAL

ACEF DE L'ÎLE-JÉSUS  
ACEF DE LANAUDIÈRE  
ACEF DU NORD DE MONTRÉAL  
ACEF ESTRIE

ACEF GRAND-PORTAGE  
ACEF MONTRÉGIE-EST  
ACEF RIVE-SUD DE QUÉBEC  
ACQC

6226, rue Saint-Hubert, Montréal (Québec) Canada H2S 2M2

T : 514 521 6820 | Sans frais : 1 888 521 6820 | F : 514 521 0736

[info@uniondesconsommateurs.ca](mailto:info@uniondesconsommateurs.ca) | [www.uniondesconsommateurs.ca](http://www.uniondesconsommateurs.ca)

primer sur les besoins essentiels de la vaste majorité qui vous a porté au pouvoir. Vous aviez fait le bon choix en prenant la voie d'une plus grande redistribution de la richesse, l'appauvrissement des québécois-e-s doit en effet nous préoccuper collectivement davantage qu'une soi-disant « angoisse fiscale » qui relève de la perte de privilèges.

Si votre gouvernement est prêt à reculer sur l'abolition de la taxe santé, ne croyez pas qu'il en va de même pour toutes les personnes rejointes par notre organisme.

En espérant que vous saurez **respecter votre engagement d'abolir COMPLÈTEMENT la taxe santé**, veuillez recevoir Madame la Première Ministre, nos sincères salutations,



France Latreille  
Directrice

Copie conforme : **Nicolas Marceau, ministre des Finances**

Courriel : [ministre@finances.gouv.qc.ca](mailto:ministre@finances.gouv.qc.ca)

Télécopieur : 418 646-1574 / 514 873-4728

**Réjean Hébert, ministre de la Santé**

Courriel : [ministre@msss.gouv.qc.ca](mailto:ministre@msss.gouv.qc.ca)

Télécopieur : 418 266-7197 / 514 873-7488

**L'R des centres de femmes du Québec**

Courriel : [info@rcentres.qc.ca](mailto:info@rcentres.qc.ca)

Courriel : [langlois@rcentres.qc.ca](mailto:langlois@rcentres.qc.ca)

Télécopieur : 514 876-9176

### **Annexe 3 - De l'argent, il y en a**

Notre travail au sein de la Coalition opposée à la tarification et à la privatisation des services publics nous a permis de développer ces 17 solutions fiscales, qui ont plusieurs fois été présentées au ministère des Finances, lors des dernières consultations prébudgétaires. Nous constatons avec satisfaction que le présent gouvernement semble ouvert à certaines de celles-ci (gain en capital, ajouter des paliers d'imposition, etc.).

Tiré du document

**« FINANCES PUBLIQUES : D'AUTRES CHOIX SONT POSSIBLES ! »**  
*Automne 2010*

de la Coalition opposée à la tarification et à la privatisation des services publics intitulé

**ALTERNATIVES FISCALES ET ÉCONOMIES POTENTIELLES <sup>(1)</sup>**

<b>Mesures proposées</b>		<b>Argent récupéré (par année) **</b>
<b>A- RÉINSTITAURER LA PROGRESSIVITÉ DE L'IMPÔT DES PARTICULIERS</b>		
1	Ajouter un palier d'imposition*	950 millions \$
2	Établir 10 paliers d'impositions différents	1,3 milliard \$
3	Abolir le crédit d'impôt sur les gains en capital des particuliers *	567 millions \$
4	Diminuer le plafond des REER*	300 millions \$
5	Moduler les taxes à la consommation en fonction des biens achetés*	745 millions \$
<b>B- RÉTABLIR UN ÉQUILIBRE ENTRE LES IMPÔTS DES PARTICULIERS ET LES IMPÔTS DES ENTREPRISES</b>		
6	Revoir les mesures fiscales destinées aux entreprises	1,4 milliard \$
7	Augmenter les redevances sur les ressources naturelles (exemple : l'industrie minière)*	300 millions \$
8	Rétablir la taxe sur le capital pour les entreprises financières	800 millions \$
9	Modifier les contrats secrets d'Hydro-Québec	467 millions \$
<b>C- LUTTER CONTRE LA FRAUDE</b>		
10	Lutter contre l'évitement fiscal*	500 millions \$
11	Lutter contre l'évasion fiscale*	300 millions \$
12	Lutter contre la corruption dans l'attribution des contrats gouvernementaux *	600 millions \$
<b>D- CESSER D'EMBAUCHER DES COMPAGNIES PRIVÉES DANS CERTAINS SERVICES PUBLICS</b>		
13	Cesser de recourir aux PPP dans la construction d'infrastructures publiques*	---
14	Cesser de recourir aux agences de placement dans les institutions publiques de santé	56 millions \$
15	Cesser de recourir aux cliniques médicales spécialisées	15 % à 30 % d'économie
<b>E- RÉFORMER LA POLITIQUE DU MÉDICAMENT</b>		
16	Adopter des mesures de contrôle du coût des médicaments*	1 milliard \$
17	Abolir la règle de protection des brevets (règle de 15 ans)	200 millions \$
<b>TOTAL PROJETÉ</b>		<b>Environ 9 milliards \$ par année</b>

\* Les mesures marquées d'un astérisque ont été débattues et adoptées par la Coalition opposée à la tarification et à la privatisation. Les autres mesures sont rapportées afin de soutenir l'élargissement du débat sur les choix fiscaux qui pourraient être faits. Par manque de temps ou à cause de divergences d'opinion, elles n'ont pas encore été discutées ou n'ont pas pu être adoptées par l'ensemble de la Coalition.

\*\* Les montants présentés dans ce tableau ont tous été estimés de façon conservatrice. De plus, puisque la deuxième proposition inclut la première, le montant de 950 millions \$ n'a pas été considéré dans le total.

<sup>(1)</sup> Pour mieux comprendre les données ci-dessus, veuillez consulter le document complet au <http://www.nonauxhausses.org/affiches/>

#### **Annexe 4 - Urgence : contrôler le coût des médicaments au Québec**

Le présent article paru dans la revue *Vie économique* à l'automne 2011 dresse un portrait rapide et concis de l'évolution des dépenses en médicaments au Québec et des solutions pour en reprendre le contrôle. Nous y exposons entre autres nos arguments en faveur d'un régime entièrement public d'assurance médicaments au Québec, seule façon d'en arriver à un contrôle optimal des dépenses et des coûts des médicaments, à l'instar de ce qui a été accompli dans de nombreux autres pays, tout en réglant les problèmes d'équité causés par le régime hybride actuel. Notre mémoire complet sur la question est disponible sur notre site internet.

## **L'évolution des dépenses en médicaments au Québec : sous contrôle, à quelles conditions?**

Elisabeth Gibeau, Union des consommateurs

### ***Court résumé***

*Les dépenses en médicaments au Québec doivent être considérées comme un enjeu prioritaire pour nos finances publiques. En effet, les Canadiens paient 30% de plus que la moyenne des pays de l'OCDE pour leurs médicaments. Et les Québécois doivent déboursier un 8% supplémentaire par rapport à leurs concitoyens canadiens... la situation est donc préoccupante et des mesures efficaces de contrôle des dépenses doivent être envisagées par les gouvernements. L'Union des consommateurs préconise pour cela l'adoption d'un régime entièrement public d'assurance médicaments.*

---

Quand le Conference Board du Canada, le Bureau de la concurrence, Santé Canada et la Coalition solidarité santé s'entendent pour dire que l'augmentation annuelle de nos dépenses en médicaments est préoccupante, nous trouvons là indice d'un enjeu majeur. Majeure, cette hausse l'est en effet, puisqu'à un taux de 10,5% entre 1985 et 2008, elle représente la plus forte progression au monde. Nous en explorerons les raisons dans les prochaines pages. Nous exposerons aussi la solution préconisée, soit l'abolition du régime hybride public-privé actuel pour le remplacer par un régime universel entièrement public d'assurance médicaments. Mais avant, démontrons davantage l'ampleur de la problématique.

### **Le contrôle du coût des médicaments au Québec devrait être une cible prioritaire pour les finances publiques. Pourquoi?**

Les dépenses et le coût des médicaments explosent, au Québec. En effet, les chiffres sont éloquentes : en 2005-2006, les dépenses en médicaments et en services pharmaceutiques de la Régie d'assurance maladie du Québec (RAMQ) représentaient le deuxième poste de dépenses le plus important après celui des services médicaux. Aussi, alors que, de 1996 à 2005, le taux de croissance annuel du produit intérieur brut (PIB) était de 4,9 %, le taux de croissance des dépenses du ministère de la Santé (MSSS) était plutôt, lui, de 5,5 % et celui du programme des services pharmaceutiques et des médicaments de la RAMQ de... 14,1 %.

[http://www.stat.gouv.qc.ca/publications/conditions/pdf2009/donnees\\_sociales09.pdf](http://www.stat.gouv.qc.ca/publications/conditions/pdf2009/donnees_sociales09.pdf) L'Institut de la statistique du Québec révèle, dans ses dernières *Données sociales*, que, parmi les provinces



canadiennes, c'est au Québec que les dépenses des ménages en soins de santé sont les plus élevées. C'est le seul poste de dépenses dans cette situation, car pour le logement, l'alimentation et l'éducation, les dépenses des Québécois sont moindres que celles de leurs compatriotes canadiens. Ainsi, les soins de santé coûtent aux ménages québécois 18 % de plus qu'en Ontario et 2 % de plus que dans le reste du Canada. « En effet, les dépenses engagées par les ménages au titre des primes d'assurance maladie – comprenant les régimes d'assurance hospitalisation et frais de médicaments ainsi que les régimes privés d'assurance maladie – sont beaucoup plus élevés au Québec (715 \$) en moyenne en 2005 comparativement à l'Ontario (404 \$) ».

Lorsqu'on se compare, au niveau international, on ne se console pas, au contraire : le Canada dépense 735 \$ par habitant en médicaments, soit le montant le plus élevé après les États-Unis (988 \$). À noter que la Nouvelle-Zélande et l'Australie, qui ont adopté des politiques d'achat de médicaments génériques, ne dépensent respectivement que 363 \$ et 517 \$ par habitant en médicaments.

Toutes ces données pour arriver à ceci : les Canadiens paient les médicaments les plus chers du monde, avec la Suisse. En effet, ils déboursent, pour remplir leurs ordonnances, 30% de plus que les autres pays de l'OCDE! Et les Québécois paient 8% de plus que la moyenne des Canadiens. Triste palmarès.

Et, comme l'écrit <http://www.nouvelles.umontreal.ca/enseignement/vient-de-paraitre/le-prive-dans-la-sante-les-discours-et-les-faits.html> Steve Morgan dans *Le privé dans la santé : les discours et les faits* : Il est ironique de constater que la composante du système de soins dans laquelle la part du financement privé (les médicaments) est la plus importante est aussi celle dont les coûts grimpent le plus rapidement – sans que les avantages augmentent au même rythme.

Alors que quelque 6 milliards de dollars sont consacrés chaque année, au Québec, à l'achat de médicaments et que ceux-ci ne servent désormais plus seulement à guérir, mais bien aussi à prévenir les maladies et à remplacer des chirurgies, il apparaît donc clairement que le contrôle du coût et de nos dépenses en médicaments doit devenir une cible prioritaire pour nos finances publiques.

### **Les raisons de cette explosion des dépenses**

Nous explorerons ici cinq des causes de cette explosion du coût et des dépenses en médicaments au Québec : 1) les abus des compagnies pharmaceutiques; 2) la règle de 15 ans; 3) l'usage non optimal et le prix élevé des médicaments génériques; 4) la méthode de fixation des prix du Conseil d'examen du prix des médicaments brevetés et 5) le régime hybride d'assurance médicaments. Nous évoquerons aussi une menace réelle, celle de l'adoption de certaines clauses dans le futur Accord économique et commercial général entre le Canada et l'Union européenne.

#### **1) Les abus des compagnies pharmaceutiques**



L'argument maintes fois entendu selon lequel les pharmaceutiques doivent hausser leurs prix afin de disposer des fonds nécessaires à la recherche et au développement (R&D) ne tient pas lorsqu'on y regarde de plus près. En effet, il appert que les neuf compagnies pharmaceutiques étudiées par [http://www.unites.uqam.ca/cese/pdf/rec\\_02\\_analyse\\_socio.pdf](http://www.unites.uqam.ca/cese/pdf/rec_02_analyse_socio.pdf) Lauzon et Hasbani auraient versé, entre 1991 et 2000, 77% de leurs profits aux actionnaires. De plus, ces compagnies auraient, dans les mêmes années, dépensé « 316 milliards \$ U.S en frais de marketing et d'administration contre 113 milliards \$ en recherche et développement, soit 2,8 fois plus ». Ainsi, les hausses du prix des médicaments financent davantage le marketing et les actionnaires que la recherche de nouveaux médicaments... En 2007, au Canada, le ratio des dépenses de R&D par rapport à la valeur des ventes était au deuxième rang des ratios les moins élevés, juste après l'Italie. Les données plus récentes montrent que la tendance se poursuit alors que le rythme de découverte de nouvelles molécules ralentit et que l'industrie doit adapter ses stratégies (réorientation vers pharmacopée génomique et externalisation des activités de R&D).

L'industrie pharmaceutique se plaît aussi à introduire sur le marché de nouveaux médicaments plus dispendieux et pas nécessairement de qualité supérieure à ceux déjà sur le marché. Ainsi, selon la revue *Prescrire*, entre 1996 et 2006, seulement 0,2 % des nouveaux médicaments mis sur le marché en France présentaient une « innovation majeure sur le plan thérapeutique dans un domaine où il n'y avait aucun traitement auparavant ». Cependant, c'est 100 % de ces «nouveaux» médicaments qui se vendent beaucoup plus cher que leurs versions équivalentes plus anciennes. Ils étaient, par exemple, quatre fois plus onéreux en Colombie-Britannique que les médicaments équivalents plus anciens et représentaient 80 % de l'augmentation des dépenses en médicaments entre 1996 et 2002 pour cette province.

Les chercheurs [http://www.unites.uqam.ca/cese/pdf/rec\\_02\\_analyse\\_socio.pdf](http://www.unites.uqam.ca/cese/pdf/rec_02_analyse_socio.pdf) Hasbani et Lauzon pointent enfin du doigt les profits exorbitants engrangés par les entreprises pharmaceutiques : celles-ci ont en effet des taux de rendement 2,7 fois plus importants que ceux de la moyenne des entreprises américaines. Comme ils l'écrivent :

*Si ces entreprises pharmaceutiques se contentaient d'un taux de rendement après impôt sur le capital investi de 15 % (soit la moyenne réalisée en l'an 2000 par l'ensemble des compagnies américaines), on assisterait alors à une baisse de 17 % du prix des médicaments ce qui aurait un impact immédiat à la baisse sur les coûts de l'assurance-médicaments et du système de santé publique en général.*

Depuis quelques années, les profits des pharmaceutiques ont diminué, avec la fin des brevets de certains blockbusters, mais elles s'efforcent tout de même de maintenir un haut taux de rendement pour leurs actionnaires, en adoptant d'autres stratégies (comme l'externalisation des activités de R&D).

## 2) La règle de 15 ans

La révision des privilèges consentis par le gouvernement du Québec à l'industrie du médicament d'origine s'impose. Un des privilèges les plus évidents et les moins justifiés est la règle dite «de 15



ans». Cette règle est une exception à l'application de la politique du prix le plus bas normalement exigée par le gouvernement. Appliquée uniquement au Québec, elle fait en sorte que la RAMQ rembourse pleinement un médicament original pour une période de 15 ans à partir de la date d'inscription du médicament sur la liste des médicaments remboursés par la RAMQ, et ce, même si un médicament générique est disponible à la moitié du coût. Cette protection est accordée en sus de celle conférée par la loi fédérale sur les brevets.

Au moment de l'introduction de cette règle, le gouvernement évaluait rortir gagnant puisque cette subvention lui permettait de conserver une industrie avec emplois à haute valeur ajoutée. Cela était vrai en 2005, où l'application de la règle de 15 ans a coûté 30 millions de dollars au gouvernement, pour des retombées fiscales de 42 millions. Mais, en 2009, les chiffres publiés par le Conseil du Trésor montraient que la règle de 15 ans lui a coûté 161,5 millions de dollars. En 2010, le coût était plutôt de 193 millions.

Pour ajouter l'insulte à l'injure, il appert que, loin de profiter de cette règle unique au Canada, les compagnies pharmaceutiques déménagent en grand nombre en Ontario depuis quelques années, répondant avec enthousiasme à la campagne de charme du gouvernement McGuinty, désireux d'y attirer une plus grande part de la R&D effectuées au pays. Il est donc aisé de conclure que la règle de 15 ans n'a plus sa raison d'être.

L'abolition de la règle de 15 ans permettrait en somme que la politique du prix le plus bas s'étende à tous les produits inscrits sur la liste de médicaments remboursés, permettant des économies de coûts substantielles.

### **3) L'usage non optimal et le prix élevé des médicaments génériques**

L'abolition de la règle de 15 ans permettrait aussi d'encourager la fabrication de médicaments génériques dans la province, considérant qu'à l'heure actuelle au Québec, seulement 54% des ordonnances sont remplies par l'achat de médicaments génériques. C'est le pire taux d'utilisation au Canada (aux États-Unis, 75% des ordonnances contiennent des génériques). Pourtant, selon l'Association canadienne du médicament générique (ACMG), alors que les médicaments génériques comptent pour 57% de toutes les ordonnances, ils n'accaparent que 26% des coûts d'achat de médicaments. Ainsi, l'ACMG affirme que l'usage accru de versions génériques de certains médicaments permettrait des économies de l'ordre de plusieurs centaines de millions de dollars pour chaque point de pourcentage ajouté au taux de consommation.

D'autres économies pourraient être faites en réduisant le prix des génériques : en effet, leur prix est particulièrement élevé au Canada. En 2008, le Bureau de la concurrence du Canada publiait une étude montrant que les contribuables, consommateurs et entreprises pourraient réaliser plus de 1 milliard de dollars d'économies par année si les régimes d'assurance médicaments apportaient des changements à leur mode de paiement. Ainsi, au Québec, depuis avril 2011, les prix des médicaments génériques est fixé à 30% de la valeur du médicament de marque équivalent. Cette façon de fixer le prix en fonction de l'équivalent de marque ne repose sur aucune logique de



coûts : certains génériques coûtent en effet beaucoup moins cher à produire, alors que pour d'autres, c'est le contraire.

Procéder par appels d'offre, comme le font les hôpitaux, serait beaucoup plus judicieux. Avec des résultats probants : des prix de 39% moins élevés que les prix payés en pharmacie pour les mêmes médicaments.

#### **4) La méthode de fixation des prix du Conseil d'examen du prix des médicaments brevetés**

Au Canada, le prix des médicaments brevetés vendus aux grossistes, hôpitaux et pharmacies est encadré par le Conseil d'examen du prix des médicaments brevetés (CEPMB). Cet organisme est chargé de s'assurer que le prix de lancement des médicaments brevetés vendus au pays ne soit pas «excessif» (le prix de lancement n'est pas le prix de détail payé en bout de ligne par le patient lequel comprend les marges bénéficiaires, frais de grossistes ou honoraires des pharmaciens). Pour cela, l'organisme compare les prix pratiqués ici avec ceux d'autres pays. Or, on a choisit de se comparer sur la base du prix médian de sept pays de référence, dont les quatre pratiquant les prix les plus élevés au monde (États-Unis, Suisse, Suède, Allemagne). <http://www.pmprb-cepmb.gc.ca/francais/View.asp?x=1340&mp=91> Dans son rapport annuel de 2009, le CEPMB déclare ainsi :

«Si l'on tient compte des différences du coût de la vie dans les sept pays de comparaison, le Canada apparaît comme le pays où les coûts de consommation pour les produits médicamenteux brevetés sont les plus élevés. En effet, ils donnent à penser que les Canadiens ont dû sacrifier en 2009 un taux beaucoup plus élevé de leur pouvoir d'achat pour se procurer des médicaments brevetés que n'ont dû le faire les consommateurs des pays de comparaison...»

Pourtant, une étude du CEPMB montre qu'en décidant plutôt de se comparer au prix médian de treize pays, dont les quatre les plus chers, cela ferait baisser les prix de 11%!

#### **5) Le choix d'un régime hybride d'assurance médicaments**

Un régime d'assurance médicaments n'est pas uniquement un processus de compensation ou de remboursement de dépenses en médicaments : c'est aussi une manière de contrôler les coûts pour les acheteurs en se donnant un pouvoir de marchandage avec l'industrie pharmaceutique. Le choix d'un tel régime est influencé par les politiques sociales (assurer l'accès de la population aux médicaments), les politiques de santé (améliorer la santé de la population), les politiques industrielles (attirer les investissements étrangers) ou les politiques de propriété intellectuelle (protection des brevets). Bref, l'élaboration d'un tel régime se fait à la suite d'une série de choix. Par exemple, celui de favoriser l'industrie pharmaceutique (le 4<sup>e</sup> axe de la Politique du médicament est intitulé «Le maintien d'une industrie biopharmaceutique dynamique au Québec»).

Au Québec, en 1997, on a choisi d'adopter un régime hybride, public et privé, faisant en sorte que 43% de la population est assurée par la partie publique du Régime général d'assurance



médicaments (RGAM) et 57% par des régimes privés d'assurance collective. Du nombre de personnes assurées à la partie publique du régime, un peu plus de la moitié sont des travailleurs non couverts par assurance collective privée et le reste sont des personnes âgées de 65 ans et plus ou des personnes sans emploi.

Bien que la mise en place de ce régime ait représenté un progrès incontestable pour les 1,5 million de personnes qui ne bénéficiaient auparavant d'aucune protection d'assurance, nous avons relevé de nombreuses iniquités liées au choix d'adopter un régime hybride public-privé<sup>1</sup>. Par exemple : le caractère peu progressif du régime en place fait en sorte qu'au public, une personne seule gagnant plus de 14 622\$ devra assumer le montant de prime maximal (600\$ par année), alors que dans les régimes privés d'assurance collective, la prime des assurés n'est pas fixée en fonction du revenu mais plutôt en fonction du risque représenté par l'état de santé de l'ensemble des employés d'un même bureau. Ou encore, le fait que, dans les régimes privés, aucune catégorie d'assuré ne bénéficie de la gratuité des médicaments, pas même les enfants mineurs (contrairement au public); qu'une taxe de vente de 9 % soit appliquée sur les primes d'assurance collective et que les employés aient aussi à payer des impôts sur la contribution de leur employeur à leur régime d'assurance collective.

Outre ces iniquités, le régime hybride actuel d'assurance médicaments provoque aussi un autre sérieux problème : une incapacité pour nos gouvernements de contrôler efficacement les coûts. Comment serait-ce possible quand on ne contrôle que 43% des achats ? La conséquence : les mesures entreprises par la RAMQ pour contrôler les coûts ne touchent que ses assurés, sans régler tous les problèmes, tandis que les dépenses explosent dans les régimes privés d'assurances.

Ainsi, pour ne traiter que d'un exemple : si les régimes privés sont tenus de couvrir de façon minimale les médicaments inscrits à la liste des médicaments remboursables, ils ne sont pas assujettis à la méthode de fixation des prix utilisée dans le régime public. Ainsi, en 2008, *La Presse Affaires* a constaté des écarts de 14 % à 107 % en comparant les prix de sept médicaments dans différentes pharmacies de la région de Montréal.

Il en est de même pour les honoraires des pharmaciens : en effet, à un assuré du RGAM, les pharmaciens ne peuvent exiger davantage que le prix coûtant du médicament (fixé par la RAMQ), plus la marge bénéficiaire du grossiste (6 % plafonné à 24 \$), plus leurs propres honoraires (8,12 \$ par prescription). Pour un assuré des régimes privés, la seule règle qui prévaut est celle de facturer tous les clients de la même façon. Les honoraires des pharmaciens peuvent donc varier entre 8 \$ et 30 \$.

En outre, malgré ses tentatives de contrôle des coûts, la RAMQ enregistre année après année des déficits liés à son régime d'assurance médicaments. Ce déficit est inhérent à son mode de financement. En effet, comme les prestataires de l'assistance sociale et certaines personnes âgées ne contribuent pas au régime, ce sont en conséquence les adhérents ne profitant pas de la gratuité des médicaments qui se partagent le fardeau de son financement et subissent la hausse constante des cotisations (de 175\$ en 1996 à 600\$ en 2010 – une hausse de 243%! ). Or, leur contribution



n'est pas suffisante pour éponger les frais et l'ensemble des contribuables se retrouve bon an mal an à assumer un déficit de 2 milliards de dollars (alors que la majorité de ces contribuables paient aussi des primes d'assurances collectives pour leurs propres achats de médicaments).

En somme, le choix d'adopter un régime hybride d'assurance médicaments au Québec, en 1997, a certes amélioré le sort de nombreux Québécois, mais provoqué, aussi, son lot d'iniquités et contribué à l'explosion des dépenses en médicaments.

### **La menace de l'ajout de certaines clauses dans l'AECG**

Le Canada et les provinces négocient actuellement un accord économique et commercial avec l'Union européenne (AECG) portant sur la réduction des obstacles tarifaires et non tarifaires au commerce des biens, sur un meilleur accès en matière de services et de contrats publics, sur la protection des investissements, sur la mobilité de la main-d'œuvre ou encore sur les droits de propriété intellectuelle. Les négociations ont cours dans le plus grand secret, sans qu'il n'y ait eu de consultations publiques. Le gouvernement Charest agit donc dans ce dossier sans mandat clair de la population. L'AECG aura pourtant des impacts majeurs, notamment en ce qui concerne le prix des médicaments.

En effet, les compagnies pharmaceutiques demandent l'inclusion de clauses autorisant le renforcement de la protection des brevets sur les médicaments, avec pour conséquences de retarder la mise en marché de leurs versions génériques et d'entraîner des coûts supplémentaires pour les régimes d'assurance médicaments public et privés du Québec, estimés à 785 millions de dollars par l'ACMG. Dans l'état actuel des choses, alors que nous sommes déjà étranglés par la fulgurante explosion de nos dépenses en médicaments, il apparaît inconséquent de permettre l'ajout de telles clauses. Le gouvernement semble pourtant déterminé à ce que la propriété intellectuelle dans le secteur pharmaceutique soit renforcée, si l'on en croit la lettre qu'a envoyée le ministre Clément Gignac en juin 2010 à son homologue fédéral et reprenant mot pour mot les demandes de l'industrie pharmaceutique<sup>2</sup>.

### **Comment reprendre le contrôle**

Nous croyons que seul un régime d'assurance-médicaments géré, financé et intégré au système public de santé, et encadré par une politique du médicament améliorée, permettrait d'adopter des mesures de contrôle des coûts et des dépenses qui soient pleinement efficaces.

Les pays qui ont adopté un tel régime entièrement public, la France, le Royaume-Uni, la Suède, l'Australie, la Nouvelle-Zélande, ont des prix de 24% à 48% moindres qu'au Québec et une croissance annuelle des coûts de 2 à 3 fois inférieure à la nôtre.

Un argumentaire économique paru en septembre 2010 confirme les économies potentielles permises par l'adoption de ce régime entièrement public :



*«Simplement en éliminant le gaspillage lié à l'assurance privée et par l'amélioration des choix thérapeutiques, un régime public universel permettrait aux Canadiens d'économiser 2,9 milliards (environ 12% du total). À lui seul, le Québec économiserait près de 1 milliard de dollars (soit 14% de ses dépenses)<sup>3</sup>.»*

En profitant de l'occasion pour réviser aussi les politiques industrielles qui accroissent le prix des médicaments, tel que le choix du CEPMB d'utiliser comme référence quatre pays pratiquant les prix plus chers ou la règle de 15 ans, le Québec économiserait plus de 3 milliards par an, soit 45% de ses dépenses, selon les mêmes chercheurs.

Une étude <http://www.longwoods.com/content/19098> de Morgan, Hanley, McMahon et Barer démontre que le Canada aurait tout avantage à imiter la Nouvelle-Zélande. En prenant pour exemple quatre sortes de médicaments, les chercheurs ont montré que les prix néo-zélandais étaient en moyenne 45% moins élevés que ceux prévalant en Colombie-Britannique. Pour les versions génériques de ces médicaments, les prix étaient 58 % moins élevés.

L'adoption de politiques d'achat au plus bas prix a l'avantage de réduire les coûts, mais aussi de limiter la prolifération des « me-too drugs », ces médicaments ne présentant aucune réelle innovation mais se détaillant néanmoins beaucoup plus cher que la version précédente. L'Office of Fair-Trade, au Royaume-Uni, a démontré que ces politiques d'achat encouragent l'innovation en réorientant les fonds vers la recherche innovatrice plutôt qu'« imitatrice ».

Morgan et al. évoquent les différents obstacles à la mise en place d'une telle politique : manque de volonté politique, lobby d'une industrie pharmaceutique bien implantée au pays et faible rapport de force des acheteurs publics de médicaments. Un régime d'assurance médicament entièrement public appuyé par des politiques d'achat de médicaments permettrait au gouvernement d'acquiescer ce rapport de force face aux compagnies pharmaceutiques.

## **Conclusion**

L'explosion des dépenses en médicaments au Québec commande des mesures immédiates de contrôle. Le remède le plus efficace serait d'adopter un régime entièrement public d'assurance médicaments. À l'échelle internationale, les pays qui l'ont adopté ont vu leurs dépenses en médicaments grandement réduites.

Un tel régime permettrait en outre d'accorder à tous un accès raisonnable et équitable aux médicaments, peu importe la condition financière, l'âge ou l'état de santé. Il serait bénéfique pour le gouvernement (qui y trouverait les moyens de réduire l'augmentation de ses dépenses en médicaments), les assurés des actuels régimes publics et privés (qui profiteraient d'une réduction de leur contribution financière au régime) et les employeurs (qui n'auraient plus à gérer les hausses continues des primes de leur assurance collective et à subir les conséquences de la condition physique de leurs employés). Les seuls qui y perdraient sont les compagnies pharmaceutiques qui devraient vendre leurs médicaments à meilleur coût, les compagnies



d'assurance qui perdraient la partie médicaments du marché de l'assurance collective et les employeurs n'offrant actuellement pas de régime d'assurance collective à leurs employés et qui seraient dorénavant forcés de contribuer au régime public. Leurs objections à la mise en place d'un RGAM public sont donc prévisibles et attendues.

La forme de financement proposée permettrait un partage des coûts par l'ensemble de la population et donnerait au gouvernement québécois, qui deviendrait le seul acheteur de médicaments de la province, un meilleur rapport de force pour le contrôle des dépenses en médicaments.

La mise en place d'un régime universel d'assurance-médicament doit impérativement s'accompagner de mesures assurant sa pérennité : parmi celles-ci, notons l'abolition de la règle de 15 ans et l'adoption urgente de politiques d'achat de médicaments, à l'instar de ce qu'a fait la Nouvelle-Zélande.

L'actuelle crise des finances publiques devrait être un incitatif à l'action et non un frein.

---

<sup>1</sup> Pour les détails, consulter le mémoire «Pour un régime public universel d'assurance médicaments au Québec», juin 2009, Union des consommateurs. [http://www.consommateur.qc.ca/union-des-consommateurs/?page\\_id=543](http://www.consommateur.qc.ca/union-des-consommateurs/?page_id=543)

<sup>2</sup> Lettre du ministre Clément Gignac à son homologue fédéral le pressant de renforcer la réglementation canadienne en matière de propriété intellectuelle dans le domaine pharmaceutique, dans le cadre des négociations de l'AECG, juin 2010 : <http://www.consommateur.qc.ca/union-des-consommateurs/docu/Gignac-lettre-juin2010.pdf>

<sup>3</sup> Marc-André Gagnon, «Médicaments : un régime universel public pour tous les Québécois», *Cyberpresse*, 17 septembre 2010. [www.cyberpresse.ca/opinions/201009/17/01-4316658-medicaments-un-regime-universel-public-pour-tous-les-quebecois.php](http://www.cyberpresse.ca/opinions/201009/17/01-4316658-medicaments-un-regime-universel-public-pour-tous-les-quebecois.php)



### **Annexe 5 - Pour un Québec électrisé**

Alors qu'Hydro-Québec dispose d'importants surplus d'électricité, jusqu'à au moins 2020, il nous apparaît opportun de réfléchir très rapidement à leur utilisation optimale afin que ce ne soit pas les consommateurs qui doivent en payer les frais dans leurs factures d'électricité. Ci-dessous, l'état de nos réflexions sur le sujet, et nos revendications à l'égard du gouvernement.



## Pour un Québec électrisé

Novembre 2012

---

Citation de la ministre Ouellet, L'Aut'Journal, octobre 2012 :

*« Le Québec est à la croisée des chemins. Il nous faut élaborer une toute nouvelle politique économique. C'est tout un exercice ! », nous déclare-t-elle d'entrée de jeu. La donnée de base, incontournable, c'est le déficit de la balance commerciale du Québec qui se chiffre à environ 24 milliards \$, dont 13 milliards \$ pour les importations de pétrole. « C'est énorme ! de commenter Martine Ouellet. Il nous absolument le réduire » (...) Hydro-Québec doit redevenir le vaisseau amiral de l'économie du Québec. Il doit être l'instrument de sa diversification et de sa transformation. (...) Le cœur du projet énergétique-économique est l'électrification du transport collectif et individuel. « Nous produisons des autobus, des camions, des wagons, des moteurs électriques, des batteries, des composants de batteries. Nous avons le début d'un secteur en émergence. Il faut le structurer. C'est le secteur de l'avenir », déclare-t-elle (...).*

### **Considérant le fardeau économique et social que représentent :**

- La pénurie appréhendée de combustibles fossiles ;
- Le prix actuel de l'essence, appelé à augmenter sans cesse ;
- Le fait que le prix de nos produits de consommation est affecté à la hausse par l'augmentation des prix à la pompe (à cause des coûts de transport);
- Le fait que le premier produit importé par le Québec est le pétrole brut, ce qui représentait une dépense annuelle de plus de 13 milliards \$ en 2006<sup>1</sup>, soit près de 5% du PIB québécois ;
- L'usage de carburants fossiles pour les transports, qui contribue à la pollution atmosphérique, entraînant des pertes en productivité sur le marché du travail et des coûts en soins de santé qui se chiffrent à plus de 6,5 milliards<sup>2</sup> annuellement au Québec ;

### **Considérant d'autre part :**

- La nécessité de trouver des sources de revenus pour le financement de nos services publics ;
- La dépendance de nos finances publiques au pétrole : taxe sur les carburants provinciale (TCP) de 18¢/litre, majoration de la TCP pour certaines municipalités (financement du transport collectif) de 3¢/litre, TVQ ;

---

<sup>1</sup> Institut de recherche en économie contemporaine, Laplante R., Ste-Marie G., Bélanger J., Langlois P., Bourque G. L., « L'électrification du transport collectif : un pas vers l'indépendance énergétique du Québec », Montréal, 2010, page 37.

<sup>2</sup> Association médicale canadienne, « L'air qu'on respire : le coût national des maladies attribuables à la pollution atmosphérique » - Sommaire du rapport, Ottawa, 2008, page 27.

- Que nous disposons de ressources hydroélectriques renouvelables, en abondance et même en surplus de nos besoins actuels et futurs ;
- Que la substitution, dans le domaine des transports, du pétrole importé par l'électricité produite localement, injecterait des milliards de dollars annuellement dans l'économie québécoise ;
- Les avantages économiques et sociaux qu'entraînerait ce projet de société mobilisateur, lancement d'un vaste chantier qui s'appuierait principalement sur des infrastructures existantes et apporterait des avantages environnementaux tangibles ;
- Que le Québec s'est doté d'un Plan d'action 2011-2020 sur les véhicules électriques incomplet, qui manque d'envergure, de cibles et d'échéanciers suffisamment précis, de cadre financier, et qui n'est pas susceptible de générer pour l'État les revenus qu'un plan plus audacieux pourrait permettre.

**Considérant en outre :**

- La cible de réduction des gaz à effet de serre (GES) que s'est donnée le gouvernement du Québec, soit réduire nos émissions de GES de 20 % sous le niveau de 1990 d'ici 2020;
- Que le transport routier est responsable de 43,5 % des émissions de GES du Québec, et se classe au premier rang des secteurs les plus émetteurs<sup>3</sup> ;

**Nous proposons :**

- (1) Que le gouvernement du Québec élabore un ambitieux plan d'électrification de l'ensemble des transports individuels et collectifs de la province ;
- (2) Que ce plan soit élaboré suite à une consultation large des partenaires pertinents de la société civile;
- (3) Que les travaux sur le sujet débutent par l'évaluation de ce qui a été fait depuis la mise en vigueur du Plan d'action 2011-2020 sur les véhicules électriques ;
- (4) Que ce plan prévoie un échéancier serré et des cibles précises afin d'atteindre pleinement et avec diligence la finalité du Plan d'électrification des transports individuels et collectifs du Québec.
- (5) Que le gouvernement du Québec mandate un organisme chargé de la gestion du projet, afin qu'il coordonne les différentes initiatives nécessaires à la réalisation du Plan d'électrification des transports individuels et collectifs du Québec et veille au respect des échéanciers, et qu'il lui confie les pouvoirs administratifs, et les ressources financières nécessaires pour remplir son mandat pleinement ;

---

<sup>3</sup> Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs du Québec, Plan d'action 2013-2020 sur les changements climatiques, 2012, page 7.

## Avantages d'un Québec électrisé :

- Lancement du Plan d'électrification des transports individuels et collectifs du Québec représenterait le début d'un vaste chantier qui constituerait un projet de société mobilisateur ;
- Utilisation des importants surplus d'électricité prévus pour les prochaines années, qui seront, à défaut de la mise en place d'un plan réaliste d'utilisation de ces surplus, défrayés par les consommateurs d'électricité à même leurs tarifs ;
- Retombées économiques majeures : en 2012, la facture d'essence des Québécois aura été d'environ 10,6 milliards de dollars pour le seul transport individuel; à kilométrage égal, le prix de l'électricité destiné à cet usage aurait dû être de 80¢/kWh pour générer la même dépense si ces déplacements avaient été faits à l'aide de véhicules électriques. En considérant que le prix actuel de l'électricité résidentielle au Québec est d'un peu moins de 8¢/kWh, l'électrification de l'ensemble du transport individuel créerait une marge de manœuvre fiscale de l'ordre de 9 milliards \$. Et c'est sans compter la marge de profit que réalise déjà le gouvernement, unique actionnaire de HQ, sur le prix de vente même de ces TWh.

Déjà, à 25¢/kWh, la substitution des revenus fiscaux (2,25 milliards de dollars) que le gouvernement du Québec tire du pétrole serait complète tandis que le remboursement du coût de production de l'électricité et le paiement de la marge de profit habituelle d'Hydro-Québec seraient assurés. Il existe donc une possibilité d'augmenter substantiellement les recettes de l'État québécois, tout en diminuant la facture des consommateurs. Par exemple : un prix arbitraire de l'électricité utilisée pour les transports, fixé à 48¢/kWh, impliquerait une hausse des recettes fiscales de 3 milliards tout en réduisant la facture finale des consommateurs de 4 milliards par rapport à son niveau actuel.

- Transition rapide du Québec vers un État sans pétrole, étape incontournable pour tous les pays du monde dans un avenir rapproché ;
- Création de milliers d'emplois à la grandeur du Québec ;
- Pépinière d'occasions d'affaires ;
- Création d'une expertise exportable ;
- Utilisation avantageuse des infrastructures hydroélectriques existantes;
- Occasion de devenir chefs de file dans un domaine d'avenir.

## **Annexe 6 - Vers un meilleur financement de la défense collective des droits**



Montréal, le 8 novembre 2012

Monsieur Nicolas Marceau  
Ministre des Finances et de l'Économie  
12, rue St-Louis, 1<sup>er</sup> étage  
Québec (Québec) G1R 5L3

Télécopieur : 418 643-6270  
Courriel : [ministre@finances.gouv.qc.ca](mailto:ministre@finances.gouv.qc.ca)

## **Objet : Financement des organismes de défense collective des droits**

---

Monsieur Marceau,

Dans un premier temps, permettez-nous de vous féliciter pour votre nomination au cabinet de Madame Marois. Cette nomination comporte de beaux et grands défis que vous serez en mesure de relever avec conviction et efficacité, nous en sommes persuadés.

Si nous communiquons avec vous, c'est pour vous faire part de défis majeurs quant au financement des organismes communautaires oeuvrant en défense collective des droits.

Pour votre information, les organismes de défense collective des droits interviennent activement pour promouvoir les droits sociaux et économiques au Québec et faire reculer la pauvreté et son corollaire, l'exclusion sociale. La plupart de ces organismes ou regroupements d'organismes sont financés en très grande partie par le *Secrétariat à l'action communautaire autonome et aux initiatives sociales (SACAIS)*, lequel est sous la responsabilité du Ministère de l'Emploi et de la Solidarité Sociale. Leur porte-parole est le Regroupement des organismes en défense collective des droits (RODCD).

### **Un mode de financement stable**

Le financement des organismes en défense collective des droits est assuré par le Fonds d'aide à l'action communautaire autonome (FAACA), administré par le SACAIS, plus particulièrement via le Programme de soutien financier aux orientations gouvernementales en action communautaire et en action bénévole — volet « Promotion des droits ». Le Fonds d'aide est normalement approvisionné à partir des profits nets que Loto-Québec tire de ses casinos. Cependant, il y a eu diminution de ces profits au cours des dernières années, à tel point que le MESS et le gouvernement ont dû déboursier 3,7 M \$ l'an dernier pour garantir le versement des sommes promises aux organismes dans le cadre des protocoles d'ententes triennales signées avec le ministère.

*La force d'un réseau*

#### **Nos membres associatifs**

ACEF ABITIBI-TÉMISCAMINGUE  
ACEF AMIANTE – BEAUCE – ETCHEMINS  
ACEF DE L'EST DE MONTRÉAL

ACEF DE L'ÎLE-JÉSUS  
ACEF DE LANAUDIÈRE  
ACEF DU NORD DE MONTRÉAL  
ACEF ESTRIE

ACEF GRAND-PORTAGE  
ACEF MONTRÉGIE-EST  
ACEF RIVE-SUD DE QUÉBEC  
ACQC

6226, rue Saint-Hubert, Montréal (Québec) Canada H2S 2M2

T : 514 521 6820 | Sans frais : 1 888 521 6820 | F : 514 521 0736

[info@uniondesconsommateurs.ca](mailto:info@uniondesconsommateurs.ca) | [www.uniondesconsommateurs.ca](http://www.uniondesconsommateurs.ca)

La même situation s'est reproduite cette année. En effet, les profits des casinos à eux seuls ne suffisent plus pour respecter les engagements pris par le gouvernement du Québec envers les organismes financés par ce fonds. C'est pourquoi nous croyons que ce problème exige une solution durable qui mettra un terme à l'incertitude à laquelle les organismes de défense collective des droits sont confrontés maintenant à chaque période de versement de leurs subventions.

Sachez que dans son dernier budget, le gouvernement Charest prévoyait ajouter dans le FAACA un montant 4,1 M \$ pour l'année 2013-2014 et à 4,5 M \$ l'année suivante. « Afin de faciliter la planification financière (des) organismes », il avait annoncé « une modification législative pour stabiliser l'aide provenant de Loto-Québec. »<sup>1</sup> Un projet de loi en ce sens a même été préparé. Cependant, le déclenchement précipité des élections l'a fait mourir au feuilleton.

### **Un rehaussement significatif du financement**

Aussi, en tant qu'organisme de défense collective des droits, nous sommes confrontés quotidiennement au problème du sous-financement de notre organisme. En effet, les organismes de défense collective des droits constituent l'une des catégories de l'action communautaire autonome (ACA) parmi les moins bien financées. Les défis que nous rencontrons sont de plus en plus grands et complexes; notre travail réclame des compétences de plus en plus spécialisées. Pourtant, pour la plupart d'entre nous, les ressources financières n'ont pas été indexées depuis la création du Fonds d'aide, il y a 17 ans. En 2011-2012, 343 organismes de défense collective des droits se partageaient 18,611 M \$, ce qui donne une subvention moyenne de 54 081 \$, alors que les 56 Corporations de développement communautaire (CDC) pouvaient compter durant la même année sur une subvention moyenne 20 % plus élevée, c'est-à-dire de 64 862 \$.

Dans ces conditions, les organismes de défense collective des droits ne parviennent que difficilement à retenir leur(s) employéE(s). Ils doivent passer un temps considérable à rechercher du financement, à recruter et à former du nouveau personnel qu'ils ne parviennent pas à retenir. Tout ce temps et toutes ces énergies ne peuvent être consacrées à l'accomplissement de notre mission de base, soit de promouvoir et défendre les droits des populations les plus vulnérables.

C'est pour cela que nous demandons un premier rehaussement significatif de notre financement de base pour 2013-2014, accompagné d'une proposition étalée d'augmentation pour les années subséquentes en vue de parvenir au seuil de financement reconnu pour l'action communautaire autonome.

---

<sup>1</sup> Source : *Les mesures budgétaires 2012-2013* ; page G.119.

Vous trouverez ci-bas les seuils de subventions demandés par les organismes en défense collective des droits et ce, selon la portée géographique de leur action :

- 76 200 \$ par année pour un organisme local;
- 102 850 \$ par année pour un organisme à caractère régional;
- 180 940 \$ par année pour un organisme ayant un rayonnement national.<sup>2</sup>

En espérant que vous donnerez suite à nos demandes, veuillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de nos sentiments distingués.



France Latreille  
Directrice

c.c. Regroupement des organismes en défense collective des droits  
C : [rodcdcoordination@yahoo.ca](mailto:rodcdcoordination@yahoo.ca)

Ministre du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité Sociale, Mme Agnès Maltais  
C : [ministre@mess.gouv.qc.ca](mailto:ministre@mess.gouv.qc.ca)

---

<sup>2</sup> Notez que ces revenus de base ne représentent que les 2 tiers de ceux jugés nécessaires par le Réseau québécois de l'action communautaire autonome (RQ-ACA). Par ailleurs, 70 % des sommes qui seraient octroyées pour un rehaussement du financement seraient destinées à des organismes locaux.